l'intention de rendre public le rapport du juge Estey dès réception sauf pour les parties que le juge lui-même déclarerait confidentielles. Je tiens à répéter, à ce sujet, que nous ne lui imposons aucune restriction.

J'estime qu'en demandant au juge Estey de présider une commission d'enquête nous prenons une initiative propre à satisfaire l'intérêt public et à fournir une explication complète des circonstances entourant cette affaire.

• (1520)

Nous avons demandé au juge Estey de se mettre à l'œuvre immédiatement et il a avisé le gouvernement que ses audiences débuteraient le mercredi 2 octobre 1985. Il présentera son rapport au gouverneur en conseil dès que possible.

[Français]

Les députés auront d'autres occasions de discuter de ces questions lorsque le projet de loi autorisant le gouvernement à dédommager les déposants non assurés aura été déposé à la Chambre. Ce projet de loi sera déposé sous peu, monsieur le Président.

Comme je l'ai indiqué dans mon communiqué de presse ce matin, la législation prévoira le paiement aux déposants non assurés du montant du principal et des intérêts courus jusqu'au ler septembre 1985; 60 p. 100 de ce montant sera versé à chaque déposant touché aussitôt que possible après l'adoption du projet de loi, et le reste sera payé par un chèque supplémentaire postdaté du 1er avril 1986.

Je préciserai également qu'aucun paiement ne sera versé à l'égard des intérêts qui auraient dû courir après le 1er septembre.

[Traduction]

Nous comptons sur la collaboration des députés d'en face pour étudier cette mesure le plus rapidement possible afin que les déposants non assurés soient remboursés.

Monsieur le Président, parmi ces déposants figurent certaines municipalités qui ont de grosses difficultés financières à cause de la situation de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Nous devons aussi adopter ce projet de loi dans l'intérêt de centaines de petites entreprises, de caisses d'épargne, d'associations, d'organismes de bienfaisance, de mouvements culturels, d'hôpitaux, de collèges et de particuliers.

Monsieur le Président, je suis de ceux qui estiment que nous devons prendre des mesures pour que notre système financier demeure efficace, prudent et respecté tant au Canada qu'à l'étranger. Le gouvernement demandera donc le concours de tous les députés pour revoir et réaménager la loi et les règlements qui régissent les opérations des institutions financières du Canada.

Déclarations de ministres

Le 1er septembre, j'ai annoncé que nous proposerions une mesure pour accroître les pouvoirs des organismes de réglementation fédéraux qui pourront ainsi maintenir la stabilité de notre système financier et en assurer la bonne marche. J'ai déclaré aussi que nous présenterions des amendements à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada pour qu'elle jouisse des ressources financières lui permettant de continuer de protéger les déposants canadiens qui n'ont que de modestes moyens financiers. Le gouvernement compte entamer de telles réformes très prochainement.

Je rappelle également que le comité des finances des Communes tient actuellement des audiences à propos du document de travail du gouvernement sur la réforme des institutions financières. Le gouvernement expose, dans ce document, sa politique législative globale à l'endroit de notre système financier.

Ce qui est arrivé dernièrement à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque montre combien il importe d'agir rapidement mais efficacement.

Enfin, monsieur le Président, je répète que je suis convaincue de la rentabilité et du dynamisme du système bancaire national et international. Je suis impatiente de prendre connaissance des travaux et du rapport du juge Estey. Les députés peuvent être assurés que le juge Estey aura la collaboration pleine et entière du gouvernement pour mener à bien son enquête.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, dans ces 24 pages de déclaration ministérielle, il manque un paragraphe, celui où l'on annonce la démission du ministre des Finances (M. Wilson) et de la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall).

Des voix: Bravo!

M. Garneau: C'est effectivement un bien triste jour dont les Canadiens se souviendront pendant longtemps. Après 13 mois de gouvernement conservateur, nous avons appris aujourd'hui que la deuxième banque va être liquidée.

Une voix: Combien en reste-t-il encore?

M. Garneau: Ce qui est le pire, après 13 mois au pouvoir, le gouvernement a profité de la situation de l'emploi, de la création d'emplois. Il s'est attribué tout le mérite des emplois créés, même si tout le monde savait que c'était le résultat du dernier discours budgétaire. Aujourd'hui, toutefois . . .

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. La Salle: J'en aurais beaucoup à dire.

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! . . .

M. La Salle: On prend nos responsabilités!

M. le Président: La Chambre a entendu la déclaration du ministre d'une façon très attentive.